Art. 1er. Le tarif des douanes à l'importation est modifié ainsi qu'il suit, décimes compris :

, -	
Peaux brutes, grandes, fraîches	5 fr. les 400 kil,
— seches à l'alun. — en poil	7, \50
—— en poil	40 00
—— petites, fraiches.—— seches, autres que de chevreau.	7 . 50
seches, autres que de chevreau	10 09
de chevreau	20 00
Les peaux de chevreau et d'agneau salées ne payeront que	•
là moitié du droit des peaux seches de même espèce.	
Pelleteries brutes, apprêtées ou en morceaux coasus, la-	
pin, lievre, blaireau, queues de petit-gris et d'écareuil	5 p 400 de la valeur.
Autres pelleteries	Idem. 🦹
Crins bruts préparés ou frisés	35 fr. les 400 kil.
Cheveux non ouvrés	10 fr. le bil. ~
Polls pour la chapellerie (de lievre, de lapin, etc.)	65 fr. les 100 kil.
pour la biosserie (de porc, de sanguer, en masse)	23 00
Poils de porc et de sanglier en bottes de longueurs assor-	, wa aa
ties	50 00
Plumes de parure, de coq et de vautour	4f'50 le kil.
autres, blanches	40 00 4 00
noires	
—— de toute autre couleur	4 50
Plumes a ecrire, brutes	20 fr. les 100 kil.
a lit, non apprêtees	200 00
Cire brute, brune, jaune ou blanche	100 00 -
lésidu de cire	20 00
végetale	·10 00 '
Graisses animales autres que de poisson, suils, saindoux	
et dégras de peaux	20 00
—— autres	30 00
Parafine brute	. 20 00
—— laffinee	50 60
usuis de volaine et de gibier	4 00 4 03
Viandes salées	
Fromages blancs de pale mode	45 00 48 00
—— autres	20 00
Beurre frais ou fondu	Idem.
salé	
Miel Produits et dépouilles d'animaux dénommés au tarif et	
produits et deponities à ammaux denominés au tain et	•
non repris dans la présente loi (à l'exception des laines, des soies, des œufs de ver à soie, de la viande fraiche et	~
	0 50
Poissons d'eau douce frais, de pêche étrangere	43 00
—— de mer frais, de pêche étrangère	45 00
Homarda do nacho átrangero, at langon-fac	45 00
Homards, de pêche étrangere, et langoustes Naissain ayant moins de 0,05 de diametre	50 c le mille en nombre
	201
Graisses de poisson, de pêche étrangere	
Fanons de baleines bruts, de pêche étrangère	120 fr. les 400 kil.
Corail brut da nacha átrangàra t	
Corail brut, de pêche étrangère	•
droits et non repris dans la présente loi, à l'exception	,
	3 fr. les 400 kil.
des perles finesÉponges	
Éponges	
dénommés au tarif et non repris dans le présente loi	2 00
Dents d'éléphants	2 70
roanires	0 45
—— rognures Nacre de perle en coquilles brutes	40 fr. les 400 km.
	. 4